



## Indépendants

À combien s'élèvent les pensions complémentaires constituées par les indépendants ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 553.775 personnes étaient affiliées à un plan de pension complémentaire pour indépendants : 66 % d'hommes et 34 % de femmes. Ce chiffre représente environ 15 % de toutes les personnes avec une pension complémentaire connues dans db2p.

**553.775** affiliés uniques  
avec des réserves acquises en tant  
qu'indépendant

**362.962**  
(66%) 

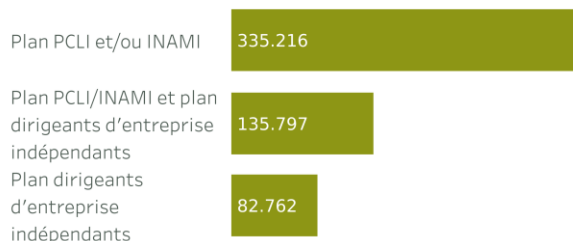
**190.813**  
(34%) 

### 61 % des affiliés indépendants se constituent une pension complémentaire dans le cadre d'une convention PLCI/INAMI

335.216 affiliés, soit 61 % de tous les indépendants affiliés, ont uniquement conclu une ou plusieurs conventions PLCI et/ou INAMI. 15 % des affiliés indépendants se sont uniquement constitué des réserves acquises dans un ou plusieurs plans de pension pour dirigeant d'entreprise indépendant (individuel ou collectif). Enfin, les 25 % restants combinent les deux.

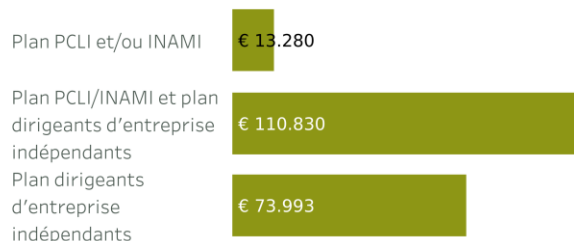
Les affiliés avec à la fois une convention PLCI/INAMI et un plan de pension pour dirigeant d'entreprise indépendant ont la réserve moyenne acquise la plus élevée, à savoir 110.830 €. Les indépendants affiliés avec uniquement une ou plusieurs conventions PLCI et/ou INAMI ont la réserve moyenne acquise la plus faible, à savoir 13.280 €.

#### Nombre d'affiliés uniques par type de plan de pension



Source: db2p – Sigedis

#### Réserve acquise moyenne par affilié et par type de plan de pension



la situation au 1er janvier 2018

### 75 % de tous les affiliés indépendants se constituent encore activement une pension complémentaire

Tant pour les hommes que pour les femmes, la tranche d'âge des 46-55 ans compte le plus grand nombre d'affiliés indépendants (plus de 180.000). Environ 43 % des affiliés indépendants ont moins de 45 ans. Dans chaque tranche d'âge, on recense plus d'hommes que de femmes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 75 % (53 % + 22 %) de tous les affiliés indépendants se constituaient encore activement une pension complémentaire d'indépendant. 26 % sont uniquement affiliés passivement grâce à une activité précédente comme indépendant.

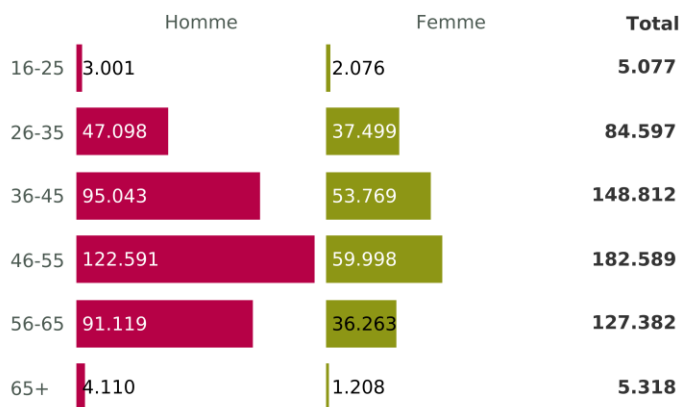
Vous pouvez filtrer les graphiques ci-dessous par type de plan de pension dans lequel les indépendants se constituent une pension complémentaire (ou par combinaison de plusieurs types de plans de pension). Ainsi, nous constatons par exemple que seuls 9 % de tous les affiliés avec à la fois une convention PLCI et/ou INAMI et un plan pour dirigeant d'entreprise indépendant sont affiliés passivement, et ne se constituent donc plus de nouveaux droits de pension.

Filtrez les graphiques ci-dessous en fonction du type de plan de pension de l'affilié indépendant:  
 tous les affiliés indépendants

### Nombre d'affiliés à un régime de pension complémentaire pour les indépendants

En fonction de l'âge et du sexe

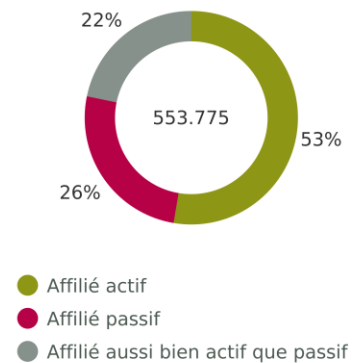
Choix du filtre: tous les affiliés indépendants



Source: db2p - Sigedis

En fonction du statut d'affiliation

Choix du filtre: tous les affiliés indépendants



la situation au 1er janvier 2018

### La réserve moyenne et médiane acquise est la plus élevée pour les 56-65 ans

Dans toutes les tranches d'âge, la réserve moyenne et médiane acquise est plus élevée pour les hommes que pour les femmes. La réserve moyenne acquise augmente avec l'âge et atteint son maximum pour les affiliés qui approchent l'âge de la pension, c'est-à-dire la tranche d'âge des 56-65 ans. Dans cette dernière, la réserve de pension moyenne s'élève à 55.423 € pour les femmes, et à 104.599 € pour les hommes. La moitié des hommes âgés de 56 à 65 ans ont, jusqu'à présent, accumulé moins de 36.720 € ; l'autre moitié ont accumulé un montant (nettement) supérieur. Pour les femmes dans cette tranche d'âge, la réserve de pension médiane s'élève à 17.680 €.

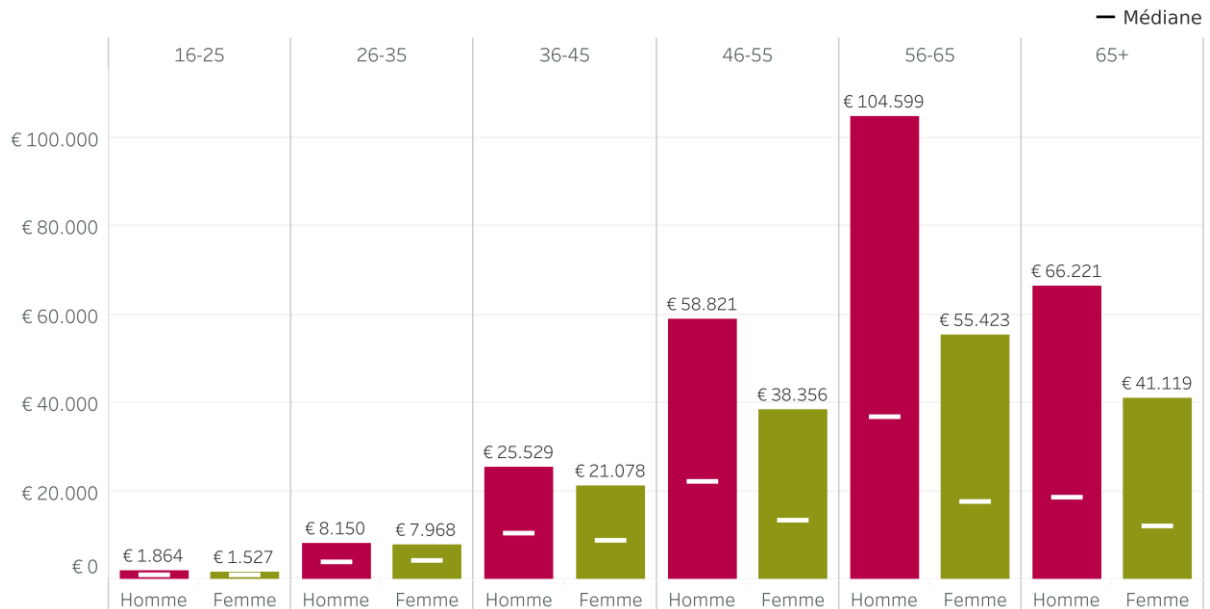
À nouveau, vous pouvez filtrer le graphique ci-dessous par type de plan de pension (ou par combinaison de plusieurs types de plans de pension). Si une certaine catégorie compte moins de 5 affiliés, elle n'est pas reprise dans ce graphique. La réserve moyenne acquise la plus élevée pour les affiliés avec uniquement des droits de pension au sein d'une convention PLCI et/ou INAMI s'élève à 40.998 € (hommes, de 65 ans et plus).

Filtrez les graphiques ci-dessous en fonction du type de plan de pension de l'affilié indépendant:  
tous les affiliés indépendants

### Réserve acquise moyenne et médiane

En fonction du sexe et du statut d'affiliation

Choix du filtre: tous les affiliés indépendants



Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2018

### Inégalités plus importantes pour les affiliés plus âgés

Le rapport interquintile S80/S20 permet de mesurer l'inégalité et montre le rapport entre la réserve moyenne acquise des 20 % d'affiliés ayant les réserves acquises les plus élevées (S80) et celle des 20 % d'affiliés ayant les réserves acquises les plus faibles (S20). Un S80/S20 de 10 signifie que le montant de la réserve moyenne acquise des 20 % d'affiliés avec la réserve la plus élevée est 10 fois supérieur à celui des 20 % d'affiliés avec la réserve de pension la plus faible. On calcule ce rapport par tranche d'âge et par sexe ; les personnes de plus de 65 ans ne sont pas prises en compte.

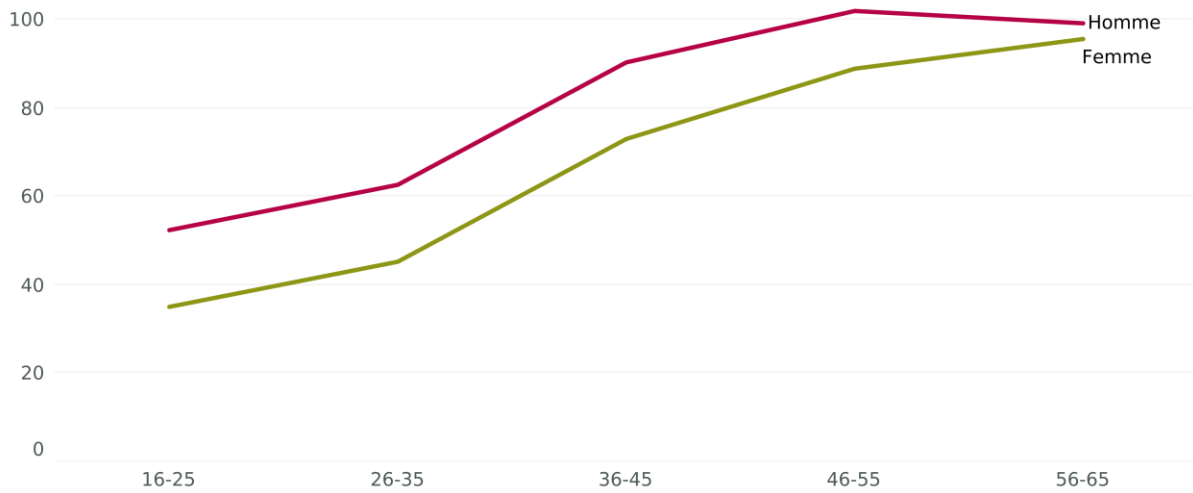
Pour toutes les tranches d'âge, les inégalités sont plus importantes chez les hommes que chez les femmes (le rapport interquintile S80/S20 est donc plus élevé). Les inégalités sont plus importantes chez les personnes plus âgées : le rapport S80/S20 est de 96 pour les femmes âgées de 56 à 65 ans, et de 99 pour les hommes de cette même tranche d'âge.

Vous pouvez également filtrer ce graphique par type de plan de pension (ou par combinaison). Si, après avoir filtré, une certaine catégorie compte 5 affiliés ou moins, celle-ci n'est pas reprise dans le graphique.

Filtrez les graphiques ci-dessous en fonction du type de plan de pension de l'affilié indépendant:  
tous les affiliés indépendants

### ① Mesure d'inégalité S80 / S20 par âge et sexe

Choix du filtre: tous les affiliés indépendants



Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2018